

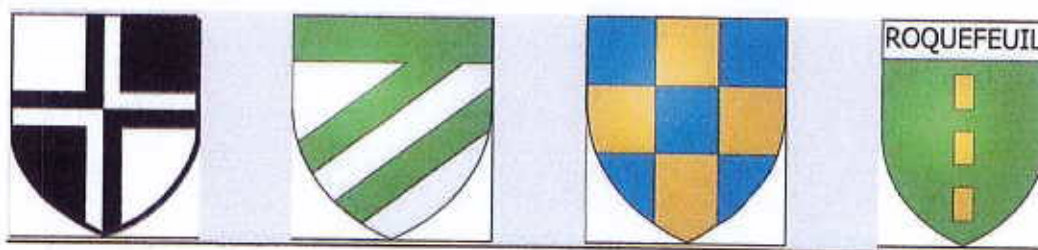


Département de l'AUDE

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental
(AFAFE)
de BELVIS, ESPEZEL, QUIBAJOU et ROQUEFEUIL.**

Commissaire enquêteur : Mr Joël GRANDPERRIN



Référence de l'enquête :

Décision du 16 avril 2019 N° E19000043/34 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

SOMMAIRE

TITRE 1 : RAPPORT

• Chapitre I- Généralités.	Page 3
11- objet de l'enquête	3
12-Présentation générale	3
13-Références légales et réglementaires	6
14- Les motivations et objectifs des Conseils Municipaux	6
• Chapitre II- Organisation	
21-Préparation	7
22-Publicité et information du public	7
23-Constitution et lisibilité du dossier d'enquête	8
• Chapitre III- Déroulement de l'enquête.	
31- Durée et dates	8
32-Consultation du dossier	8
33- Permanences	8
34- Visites et contrôles de l'affichage	9
• Chapitre IV- Observations.	
41- Recensement des observations.	9
42- Analyse des observations formulées.	9
43- Procès Verbal de fin d'Enquête Publique	11
• Chapitre V- Analyse.	
51- Analyse du projet.	11

TITRE 2 : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ANNEXES

TITRE 1

Le présent rapport a pour objet, après avoir résumé le projet et ses objectifs, de relater les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique concernant le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnementale (AFAFE) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

Puis d'exposer l'analyse des observations ainsi que les éléments d'appréciation recueillis au cours de celle-ci, enfin d'émettre dans un document séparé, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur.

I – GENERALITES

11- Objet de l'enquête :

C'est en constatant le morcellement des propriétés sur leurs communes que les élus des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil ont voulu engager un AFAFE sous l'autorité organisatrice du Conseil Départemental de l'AUDE (CD11).

La première demande vient de Mr le Maire de ROQUEFEUIL suite à une réunion avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Cette demande fut confortée et relancée par Mr le Maire de BELVIS car ce morcellement à l'extrême des propriétés ne permet pas une exploitation normale des forêts. Pire il entraîne un dépérissement des bois dans certain cas, mettant à mal l'environnement.

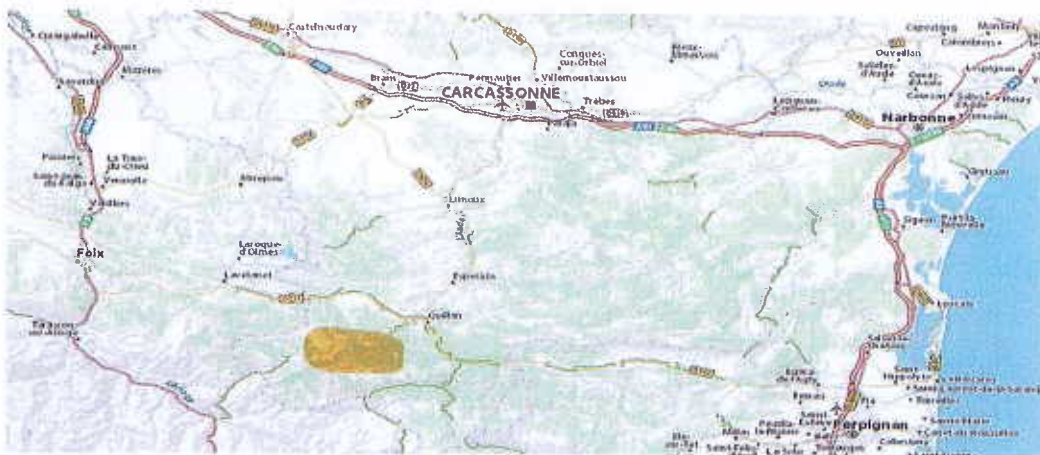
Il faut aussi tenir compte des Biens Non Délimités (BND), c'est-à-dire des parcelles non bornées inexploitable. « Est-ce vraiment la bonne parcelle ? cet arbre prêt à être coupé m'appartient-il ? »

Le morcellement des propriétés est aussi préjudiciable aux exploitants agricoles de moins en moins nombreux avec la taille des exploitations qui augmente.

Que ce soit en agriculture ou en forêt les machines demandent des surfaces minimum pour être utilisées.

L'objet de cette enquête est le périmètre et le mode d'aménagement foncier.

12- Présentation générale :



Les communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil se situent sur le plateau de SAULT dans le département de l'AUDE à une vingtaine de kilomètres de QUILLAN le chef lieu de canton.
Communes de moyenne montagne avec des altitudes autour des 900 mètres.
Des populations respectives de 169, 208, 46 et 283 habitants, soit de très petites communes.
Un PLU est en cours d'élaboration à BELVIS, ESPEZEL et QUIRBAJOU ont une carte communale, ROQUEFEUIL a un PLU.

Un diagnostic foncier a été demandé par les 4 Conseils Municipaux en 2017.
Le CD11 a délibéré la même année pour affecter les fonds nécessaires à cette opération.
Le cabinet VALORIS en cotraitance avec la SAFER Occitanie et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a été retenu pour le volet foncier et forestier de l'étude en 2018. Le Cabinet ADRET pour le volet environnemental.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil s'est réunie le 12 février 2019 sous la présidence de Monsieur Bruno FROIDURE et en présence de Madame Laetitia D'AMICO du CD11, secrétaire de la commission.

Des superficies totales respectives de 2344, 1404, 1394 et 2238 ha.
Les villages, les parties déjà remembrées et les grandes propriétés ont été retirés du périmètre de cette étude.
Ce qui porte ce périmètre respectivement à 1917, 908, 964 et 1697 ha, **soit au total 5728 hectares** avec une extension de 242 ha sur les communes de BELCAIRE, BELFORT sur REBENTY, MARSA et PUIVERT.
Il rassemble 1147 titres de propriété pour 10120 parcelles cadastrées avec une surface moyenne de 57 ares. Un morcellement donc très important et une disparité de la taille des propriétés.
De nombreuses parcelles sont desservies par des servitudes de passage grevant ainsi les biens voisins.

Il y a 35 exploitations agricoles, principalement des élevages bovin viande, parfois couplée à la culture de la pomme de terre. Il y a 2 élevages équins, 5 ovins, 1 caprin lait et 2 centres équestres. Une exploitation est consacrée uniquement au maraichage plein champ et 2 sont en production de plantes médicinales ou aromatiques et petits fruits.

35 exploitations sur une surface de 1650 hectares soit 47 ha de moyenne (4 ha pour la plus petite, 260 pour la plus grande).

Suite à une enquête de la SAFER auprès des 35 exploitants, **27 personnes sont favorables à un aménagement foncier, 3 défavorables et 5 n'y voit ni avantage ni inconvénient.**

Dans tous les cas, les besoins exprimés portent sur des échanges de parcelles excentrées ou trop petites par rapport aux principaux ilots de l'exploitation.

En résumé 67% de tous les exploitants du territoire concerné sont favorables au projet, et si l'on rapporte ce chiffre au nombre d'exploitants enquêtés, ils sont à 77% favorables car ils considèrent que les aménagements effectués il y a plus de quarante ans sont maintenant obsolètes, le nombre d'exploitants a très fortement chuté et la taille des parcelles ne correspond plus aux pratiques culturales actuelles.

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a réalisée un diagnostic.

Le cadastre n'est pas à jour et ne tient pas compte de l'évolution des surfaces boisées au fil des ans.

Ainsi la surface totale boisée (bois et landes boisées) serait d'environ :

- ❖ 2100 ha en forêt privée (36 %)
- ❖ 3700 ha en forêt publique (64 %)

Un taux de boisement proche de 80 %.

Les 1343 hectares cadastrés en bois et landes appartiennent à 1133 propriétaires **soit une moyenne de 1,2 ha par parcelle** mais avec de grosses disparités, car 4 propriétés représentent à elles seules 355 hectares.

Sans ces quatre propriétés, la moyenne de la propriété privée sur la surface restante est de 0,88 ha.

Un morcellement et une disparité des parcelles impressionnants.

19 massifs sont concernés par l'étude sur la forêt privée.

Il y a 411 Biens Non Délimités (BND) dans la forêt pour une **surface moyenne de 0,58 ha par BND**. Pour pouvoir intervenir sur ces parcelles, il faudrait l'accord de tous les propriétaires, le problème étant que les propriétaires à l'intérieur d'une même parcelle ne connaissent pas les limites de leurs propriétés. Seul un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) pourrait permettre de les résorber. La futaie résineuse de sapins ou pins sylvestre est le peuplement principal avec près de 1700 ha dont 1000 en sapinières domaniales. Il y a également 1200 ha de taillis et 230 ha de landes boisées.

La forêt publique ne pose pas de gros problèmes de gestion mais l'AFAFE permettrait de résorber certaines enclaves. Pour la forêt privée, en permettant d'avoir des unités de gestion suffisantes, 39 propriétés (de 5 à 25 hectares) sont directement concernées par ce problème (on parle habituellement d'un minimum de 5 ha pour une gestion de sapinière en futaie irrégulière mais ce seuil, en fonction des conditions topographiques notamment, pourrait sans doute être abaissé à 2 ou 3 hectares. Elles représentent un peu plus de 300 hectares auxquels pourraient s'ajouter également 280 hectares des 88 propriétés de 2 à 5 hectares. IL faut ajouter à ces 580 hectares, les 240 hectares de BND sur lesquels on ne peut pas intervenir aujourd'hui. **L'aménagement foncier sur ce territoire pourrait ainsi avoir un impact direct sur plus de 800 hectares de bois appartenant à des particuliers.**

Il y a des insuffisances de desserte relevées sur presque tous les massifs, et sans desserte pas de gestion forestière.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a constaté le dépérissement de la sapinière du pays de Sault en 2016 suite aux différents épisodes de canicule notamment celui de 2003.



L'ensemble du massif est inscrit dans le périmètre Natura 2000 au titre de :
la ZPS du Pays de Sault,
localement de ZNIEFF de type 1 ou 2,
d'Espaces Naturels Sensibles (ENS),
de la ZSC du bassin de Rébenty.

13- Références légales et réglementaires :

Code forestier et l'Office National des Forêts art L211-1 et L211-2.

Code l'urbanisme art L101-1 et L101-2 relatifs notamment à la prévention des risques naturels prévisibles, miniers, technologiques, de pollutions et nuisances de toute nature. Entre autres les risques « inondations », « séisme », « incendie de forêt », « mouvement de terrain ».

Code de l'urbanisme art R111-2 relatif au risque inondation.

Code rural art L111-2 relatif:

- à la mise en valeur durable de l'espace agricole et forestier ;
- à l'équilibre démographique entre les zones urbaines et rurales ;
- au développement des productions agricole et forestière en harmonie avec les autres;
- au maintien et développement des secteurs de l'élevage et du pastoralisme;
- à la répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural ;
- à la prise en compte des besoins en matière d'emploi ;
- à la pluriactivité dans les régions où elle est essentielle au maintien de l'activité économique ;
- au maintien et l'adaptation de services collectifs dans les zones à faible densité de peuplement ;
- à la prévention des risques naturels ;
- à la protection du patrimoine rural et des paysages ;
- à la protection des ressources en eau.

Code rural art L124-1 à L124-13, L124-24 relatifs aux échanges amiables entre propriétaires (ECIR ou ECIF)

Code rural, titre II, chap I art L121-1-1 relatif à un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)

Code de l'environnement art L123-1 et suivants et R123-1 relatifs aux projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact et qui font l'objet d'une enquête publique.

14- Les motivations et objectifs des Conseils Municipaux

Les 4 conseils municipaux ont des objectifs communs :

- Reclassement des voiries afin qu'elles correspondent à la réalité du terrain car il existe une véritable discordance entre la classification des chemins et la réalité. Des chemins d'intérêt général doivent devenir des voiries communales (domaine public de la commune) et des chemins existants desservant plusieurs propriétés privées ou des pistes doivent intégrer la voirie rurale (domaine privé de la commune).
- Résorber les nombreuses enclaves de la propriété communale forestière ou agricole, en échangeant par exemple des parcelles forestières ou agricoles.
- Améliorer les structures foncières et l'accès à leurs parcelles pour les propriétaires et exploitants forestiers ou agricoles, car la forêt et l'agriculture (principalement l'élevage) sont environnementalement et économiquement très importantes.

II-ORGANISATION

Par décision du 16 avril 2019 Mr Joël GRANDPERRIN, cadre Enedis à la retraite, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs de l'Aude, a été désigné par Madame le Président du Tribunal administratif de MONTPELLIER comme commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative au projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnementale (AFAFE) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

21-Préparation

Le 25 avril 2019 le commissaire enquêteur reçoit au Conseil Départemental à CARCASSONNE le dossier de l'enquête publique en 5 exemplaires des mains de Madame Laetitia D'AMICO, Autorité Organisatrice.

Un exemplaire pour le commissaire enquêteur et un pour chacune des 4 communes concernées.

Ce même jour sont décidés :

- des lieux, types et nombre des affichages en mairie et sur le terrain,
- des dates des permanences en mairies,
- des dates de début et fin de l'enquête,
- des dates de parution de l'annonce officielle dans la presse et du rappel dans la même presse,
- de la date de la remise du rapport du Commissaire Enquêteur au Maître d'Ouvrage

Le lundi 13 mai le Commissaire Enquêteur rencontre en mairie de Belvis les représentants des mairies de Belvis, Espezel et Quirbajou. La mairie de Roquefeuil n'est pas représentée.

En présence de Madame Laetitia D'AMICO du CD11 Autorité Organisatrice et de Mr Francis Palas géomètre au cabinet VALORIS en charge de ce dossier.

Les dossiers vérifiés, visés et datés par le commissaire enquêteur sont remis à chacun des représentants des communes.

Le dossier revenant à la mairie de ROQUEFEUIL est confié à Mr le Maire de BELVIS qui s'engage à le remettre à la secrétaire ou à Mr le Maire de ROQUEFEUIL.

Mme Laetitia D'AMICO a remis aux représentants des communes les affiches et panneaux à installer sur les panneaux officiels des mairies et sur le terrain.

Le jeudi 23 mai le commissaire enquêteur se rend dans les mairies pour se présenter et faire un point sur les lieux d'accueil des permanences soit avec les secrétariats, soit avec les élus.

Il en profite pour remettre en mains propres le dossier du volet environnement et le plan cadastral d'ensemble.

Le commissaire enquêteur a contacté par téléphone Mr Bruno FROIDURE Président de la CIAF pour se présenter et pour échanger sur ce dossier.

22- Publicité et information du public

Comme convenu lors de la rencontre en mairie de BELVIS du 13 mai 2019 avec les représentants des communes (ROQUEFEUIL n'étant pas représentée) les avis au public sont affichés dès la semaine suivante sur les panneaux officiels et sur le terrain. Soit à partir du lundi 20 mai 2019.

Pour les affichages sur le terrain, le commissaire enquêteur a décidé qu'ils se feront sur les entrées principales des 4 villages. A son avis les emplacements les plus adéquats pour être vus par le plus de personnes et la population.

Ces affichages ont été vérifiés le 23 mai par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur vérifie avant chaque permanence le bon état des affichages dans les villages.

Deux publications officielles sont faites dans les journaux l'Indépendant et Midi Libre le dimanche 19 mai 2019.

Un rappel a été fait dans les mêmes journaux le dimanche 9 juin.

23- Constitution et lisibilité du dossier d'enquête

Le dossier mis à la disposition du public était complet et identique dans les 4 mairies. Il était clair, suffisamment lisible au regard de la réglementation mais aussi compréhensible pour un large public. Il comprenait:

- La proposition de la commission intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F) avec le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019.
- Le plan du géomètre indiquant le périmètre de la zone à aménager.
- Les études préalables d'aménagement, volet foncier et volet environnemental.
- Le porter à connaissance par le Préfet pour le Président du CD11.
- Les délibérations des commissions permanentes du département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018
- Un registre d'enquête publique destiné à recevoir les observations des citoyens.

III-DEROULEMENT

31- durée et dates :

Conformément à son arrêté d'organisation, l'enquête d'une durée totale de 30 jours, s'est déroulée du jeudi 6 juin 10h00 au vendredi 5 juillet 2019 17h00 sans incident notable.

32- consultation du dossier :

Au cours de cette enquête les administrés et les personnes intéressés ont pu consulter librement le dossier réglementaire en format papier mis à leur disposition à l'accueil des mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL, pendant les jours et les heures d'ouverture habituels.

Les secrétaires avaient des consignes de laisser le dossier et le temps à toute personne pour le consulter et signifier toutes observations sur le registre.

33- Permanences :

Afin de permettre au commissaire enquêteur de recevoir individuellement et personnellement le public, cinq permanences ont été programmées et tenues par ce dernier dans chacune des 4 mairies concernées.

Une journée par commune, sauf à QUIRBAJOU avec une demi-journée où il y a le moins de propriétaires et une demi-journée supplémentaire à ROQUEFEUIL où il y a le plus de propriétaires.

Mr PALAS géomètre du cabinet VALORIS a été présent à toutes les permanences. Il a apporté sa connaissance très fine du dossier et sa mémoire. Il a été présenté à toutes les personnes se présentant aux permanences et si certaines préféraient être seules avec le commissaire enquêteur, elles le pouvaient à leur demande.

- Jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Mercredi 12 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'ESPEZEL
- Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BELVIS
- Vendredi 5 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de QUIRBAJOU

34-Visites et contrôles de l'affichage :

Le commissaire enquêteur a vérifié le jeudi 23 mai les affichages de l'avis au public.
A BELVIS, 2 panneaux rigides de format A2 sont fixés aux entrées du village. Une affiche A3 est placardée sur le panneau d'affichage officiel de la mairie.

A ESPEZEL, 2 panneaux rigides de format A2 sont fixés aux entrées du village. Une affiche A3 est placardée sur le panneau d'affichage officiel de la mairie.

A QUIRBAJOU, 2 panneaux rigides de format A2 sont fixés, une à l'entrée du village, l'autre sous le hangar municipal lieu de rencontre des habitants. L'affiche de format A3 sur le panneau d'affichage officiel de la mairie.

A ROQUEFEUIL l'affichage a été prévu (et réalisé) le vendredi 24 mai avec une affiche A3 sur le panneau d'affichage officielle de la maire et 2 panneaux rigides aux entrées les plus empruntées du village (à noter que Roquefeuil compte 5 hameaux).

L'affichage a été contrôlé par Mr le Maire en personne.

Aucune anomalie ou dégradation n'a été constatée.

IV- OBSERVATIONS

41-Recensement des observations.

Formulées par écrit sur les registres d'enquête :

Il y avait 4 registres à disposition du public. Un par mairie.

36 observations ont été notifiées au total.

17 à Roquefeuil, 12 à Belvis, 6 à Quirbajou, 1 à Espezel.

Formulées par courrier ou courriel:

18 observations ont été envoyées. 7 par courrier, 11 par courriel.

Formulées oralement lors des permanences:

Il y a eu 4 journées de permanences réparties entre les 4 communes de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU, ROQUEFEUIL.

125 observations ont été notifiées.

Cela fait une moyenne très forte d'une visite toutes les 10 minutes.

D'où le besoin, l'importance et l'obligation de cette enquête publique.

Formulées par téléphone au CD11:

Le CD11 a reçu deux observations par téléphone.

42-Analyse par le commissaire enquêteur des observations formulées.

Cet AFAFE a véritablement porté beaucoup d'intérêt auprès de la population.

Près de 200 visites sur les 4 journées de permanences qui ont donné lieu à 125 observations, 36 observations sur les registres, 18 par courrier ou courriel, 2 par téléphone. Des personnes ont employées plusieurs canaux pour s'exprimer (permanence, courrier, téléphone, ...). Dans ce cas une seule observation a été comptabilisée soit :

171 observations notifiées en tout.

Du monde aux 4 permanences du matin au soir avec des files d'attente. Une moyenne d'une personne toute les 10 minutes.

36 notifications sur les registres ce qui veut dire que des personnes ont pris le temps de se déplacer en mairie et de transcrire leurs observations, leurs réflexions ou visions.

18 par courrier ou courriel, donc comme pour les notifications sur les registres des personnes ont pris le temps de transmettre leurs observations, réflexions ou visions.

Cette enquête publique avait véritablement lieu d'être. Elle a permis à une multitude de citoyens, propriétaires, exploitants agricoles, etc, de s'exprimer.

Le nombre de visites démontre bien l'intérêt que porte la population à cet aménagement. Il montre aussi la sensibilité du sujet. Nous touchons là à un bien sacré : la terre.

J'y reviendrai dans mes conclusions et avis.

J'ai classé les observations en 8 catégories, 8 verbes clés :

« **acheter** » pour les personnes qui sont intéressées pour acheter un bien, pour investir ou agrandir leur propriété.

« **céder** » pour les personnes qui sont prêtes à donner leur bien à une autre personne ou à une mairie, souvent parce que leur parcelle est très petite ou elles ne savent même pas où elle est.

« **conserver** » pour les personnes qui veulent garder un bien par principe, sentimentalement ou pour le côté pratique.

« **divers** » pour les personnes qui sont venues pour un simple renseignement : où est ma parcelle ? C'est quoi un AFAFE ? moi je fauche l'herbe pour des propriétaires, qu'est-ce que je deviens ? ...

« **échanger** » pour les personnes qui sont favorables à cet aménagement et y voient un intérêt collectif ou personnel.

« **étendre** » pour les personnes favorables à cet aménagement et qui veulent y voir inclure des terres non concernées par le projet pour regrouper ou échanger.

« **regrouper** » pour les personnes qui voient l'intérêt de donner de la valeur à leur bien : *mieux vaut une parcelle de 4 hectares que 10 de 40 ares inexploitable.*

« **vendre** » pour les personnes qui veulent vendre tout simplement.

Une observation peut-être classée dans plusieurs catégories.

56 « conserver »

56 « regrouper »

49 « échanger »

19 « céder »

12 « vendre »

10 « étendre »

7 « acheter »

4 « divers »

Donc comme je l'ai déjà écrit beaucoup d'intérêt pour cet aménagement.

Tout le monde s'y attendait je pense car nous touchons à la terre.

Ma première analyse donne un avis positif de la population mais avec ... de la réserve.

Bien sûr 56 observations « conserver » qui peuvent donner une image de refus de bouger la situation actuelle. Mais il faut voir dans ces 56 « conserver » souvent un impératif sentimental. Un bien légué depuis quelques générations, les racines familiales, un relais que l'on veut transmettre aux générations futures. C'est aussi un jardin, un potager, une parcelle pour les pommes de terre de la famille. C'est un carré de bois où à chaque naissance dans la famille on y plante un arbre. C'est un coin reculé où le grand-père se cachait avec la résistance pendant la seconde guerre mondiale. Quelques exemples entre autres.

Il faudra prendre en compte ces demandes et je le stipulerai dans mes recommandations.

La grande majorité est une adhésion avec il faut l'avouer une méfiance sur cet aménagement surtout du au très mauvais souvenir du dernier remembrement qui a eu lieu il y a 50 ans environ.

Ca sera aussi une de mes recommandations.

Il faut travailler dans la confiance, dans la prise en compte de tous. Propriétaires petits ou gros, exploitants petits ou gros, particuliers ou professionnels, citoyens ou collectivités, environnement ou économie.

J'ai constaté souvent lors des permanences des personnes qui venaient avec un refus d'emblée et qui au fil de nos échanges voyaient l'intérêt de ce projet.

Leur intérêt mais aussi l'intérêt collectif et environnemental.

L'intérêt environnemental et la prise en compte de tous je l'ai bien ressenti de nombreuses fois sont les clés de la réussite de cet aménagement qui doit je le répète une nouvelle fois effacer le mauvais souvenir du remembrement des années « 70 », d'il y a cinquante ans, d'il y a un demi-siècle.

Il y a 10 « étendre » à prendre en compte. Aucune demande de diminution du périmètre

43-Procès verbal de fin d'Enquête Publique.

Les deux questions ci-dessous (Q) sont celles du Commissaire Enquêteur.

Elles font suite aux multiples observations notées lors des permanences, par courrier ou courriel.

Elles sont suivies de la réponse (R) du Conseil Départemental de l'AUDE, le Maître d'Ouvrage, et de l'avis (A) du commissaire enquêteur.

Q : Jusqu'à quelle mesure sera-t-il possible d'étendre le périmètre ?

Des parcelles non limitrophes au projet pourront-elles être intégrées ?

R : « Au regard de la diversité des demandes qui ont pu être formulées au cours de l'enquête publique, et afin de garder une cohérence au projet d'aménagement, les extensions du périmètre ne sont possibles qu'aux seules conditions **cumulatives ci-après :**

- o *Qu'au moins une des personnes concernées par le projet de vente, achat ou échange, de la (les) parcelle(s) objet de la demande d'extension soit propriétaire d'une ou plusieurs parcelles incluses dans le périmètre soumis à l'enquête*
- o *Et que la (les) parcelle(s) objet de la demande d'extension soi(en)t limitrophe(s) au périmètre soumis à l'enquête. »*

A : Je pense que le CD11 a opté pour une ligne de conduite claire et compréhensible par tous quand au périmètre de cet AFAFE.

Il y aura et je le comprendrai des exceptions au vu de l'importance de ce projet, mais les exceptions devront rester des exceptions c'est-à-dire limitées et apportant une aide à l'opération. Je résume les conditions de demande d'extension à : « le demandeur doit être concerné par le projet et le bien limitrophe au périmètre soumis à l'enquête »

V-ANALYSE

51-Analyse du projet :

Ce projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E) a été porté par les élus locaux, par les maires et leurs conseils municipaux.

D'une mairie, puis de 2, puis de 4 soit BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU, ROQUEFEUIL, avec des extensions sur des communes voisines.

Le CD11 a suivi et est devenu le maître d'ouvrage.

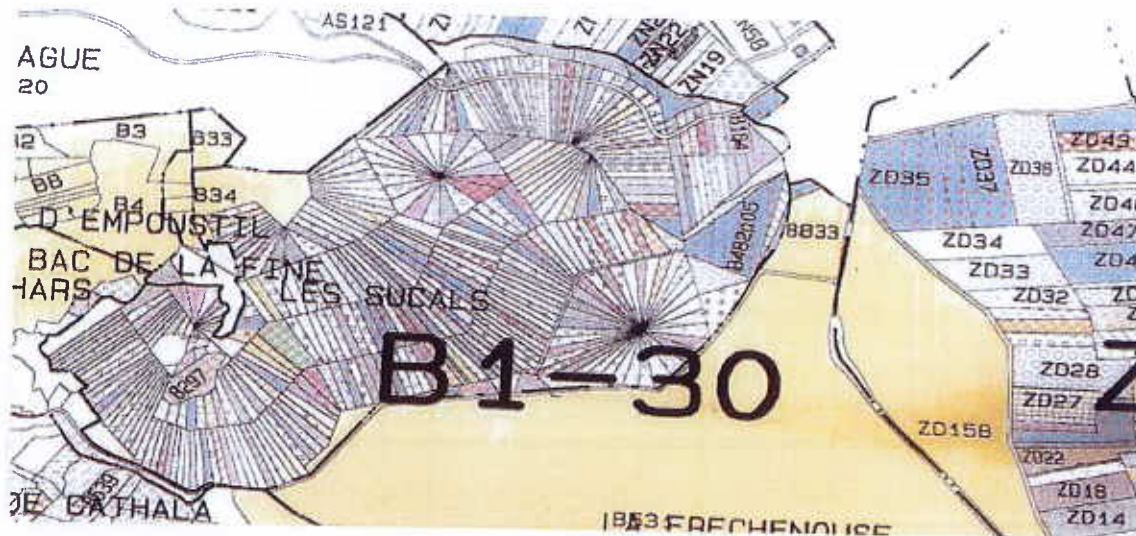
Des découpages cadastraux qui datent pour certains de la révolution française avec le partage des biens de l'église aux habitants, un remembrement qui date des années 1970, une forêt quiériclité, se dégrade du fait de son manque d'entretien à cause de parcelles trop petites maintenant pour le matériel utilisé.

A l'origine cet Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnementale devait porter sur les parties boisées puis il a été décidé de l'étendre aux parties agricoles avec des restrictions pour les parties déjà remembrées et sur les bourgs.

Un extrait du cadastre de la commune de ROQUEFEUIL sur lequel je me suis appuyé à toutes les permanences résume à lui seul la situation. Il s'agit du lieu-dit « Les Sucals » à ROQUEFEUIL. Il est vraiment parlant et représentatif de tout le plateau.

Des parcelles d'une largeur de 5 à 10 mètres à leur base la plus large pour certaines, soit un véritable patchwork cadastral.

Un petit clin d'œil à Mr PALAS géomètre du cabinet VALORIS qui souriait en coin quand je pointais du doigt inlassablement ce massif sur la carte étalée sur la table au public lors de mes permanences.



Un projet qui doit tenir compte de l'environnement et qui doit permettre le maintien et mieux, le développement d'une vie sociale et économique sur le plateau.

Trouver l'équilibre.

Nous touchons avec cet aménagement au sacré, à la terre.

De nombreuses observations font lieu des ancêtres, des racines. On parle des souvenirs, de l'enfance. Lors des permanences j'ai vu des larmes.

Il y a aussi la valeur vénale du bien. Beaucoup craignent des échanges à leurs désavantages. Il y a de grosses différences entre des coteaux orientés au sud ou orientés au nord. Une terre « à lentilles » pauvre a moins de valeur qu'une terre « à pomme de terre » riche. Les futaies ont chacune leurs caractéristiques suivant leur âge, l'accessibilité ou la configuration du terrain.

Parfois j'ai constaté une réticence sur cet AFAFE. D'emblée il y avait un refus, une suspicion. En prenant le temps de parler avec le public, au fur et à mesure de nos échanges, les avis évoluaient et l'intérêt général l'emportait.

Majoritairement les personnes y voient un intérêt personnel mais aussi et c'est très important un intérêt général pour l'environnement et pour l'économie agricole ou forestière.

Ce qui est certain c'est que le remembrement des années 1970 a laissé de très mauvais souvenirs et qu'il a fallu à maintes fois rassurer en expliquant bien que les conditions et la politique d'aménagement ne sont plus les mêmes cinquante ans après. Un des meilleurs arguments est l'adjectif « environnemental » qui est affiché dans « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental ». Il y a aussi les mesures compensatoires prévues en cas de travaux.

L'environnement, un volet qui n'était pas pris en compte en ce temps là.

L'accessibilité des parcelles a été aussi abordée plusieurs fois. Les propriétaires ou exploitants voient là une occasion de profiter du schéma de desserte qui sera mis en place par le CD11, même s'ils sont conscients que ce sera une amélioration de la situation actuelle et que toutes les parcelles ne pourront pas être accessibles directement.

TITRE 2

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Cette enquête publique a pour raison le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de BELVIS, ESPEZEL, QUIBAJOU et ROQUEFEUIL.

L'enquête s'est déroulée conformément au code de l'environnement.

En conclusion de cette enquête je donne mon avis motivé sur le périmètre de cette AFAFE et sur le mode d'aménagement (échanges amiables, en valeur de productivité réelle, en valeur vénale).

Ce projet est le fruit de la volonté des élus locaux, il est issu du terrain et donc colle aux véritables besoins des habitants.

Le Conseil Départemental de l'AUDE et son Président ont compris ce besoin et ont décidé d'être le Maître d'Ouvrage de cet aménagement dans le respect de leurs compétences.

J'ai rencontré les élus locaux, le service aménagement du CD11, le cabinet de géomètre.

J'ai fait une visite sur le terrain en présence de Mr le Maire de ROQUEFEUIL pour bien m'imprégner de la situation et de l'environnement et une visite à titre personnel.

J'ai écouté et informé le public lors des différentes permanences organisées dans chacune des 4 communes afin d'être au plus près des habitants et permettre à tous de pouvoir facilement me rencontrer.

J'ai demandé à Mr PALAS géomètre du cabinet VALORIS d'être présent à toutes les permanences. Il a apporté sa connaissance très fine du dossier et sa mémoire.

J'ai repris toutes les observations du public. La grande majorité correspond à l'étape suivante de l'aménagement soit la présentation d'un projet de regroupement des parcelles.

Le nombre d'observations et des personnes présentes aux permanences me font comprendre l'intérêt de la population, des propriétaires et des exploitations pour ce projet.

Le sujet est sensible car la terre, les biens de famille sont en jeu.

Je n'ai rencontré aucune opposition ou refus irréversible de qui que ce soit.

Certaines personnes sont toutefois dans l'attente de l'étape suivante.

J'ai la certitude après toutes mes rencontres que la grande majorité des acteurs, élus, citoyens, habitants, propriétaires, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme etc sont conscients de la nécessité de cet aménagement.

Réaliser cet aménagement permettrait d'exploiter les forêts avec les moyens actuels nécessitant des parcelles plus grandes. Exploiter les forêts c'est les entretenir, stopper leurs dégénération. Pour les champs agrandir les parcelles tout en respectant l'environnement comme indiqué par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) permettrait aux agriculteurs de mieux travailler donc de mieux vivre et de faire vivre le plateau. Pour les propriétaires regrouper leurs biens c'est leur donner de la valeur (*mieux vaut une parcelle de 4 hectares que 10 de 40 ares*).

Ne pas réaliser cet aménagement c'est rester dans la situation actuelle avec une forêt qui dépérit et dans un état sanitaire critique. C'est ne pas donner aux agriculteurs les moyens de s'installer ou se développer et donc pénaliser l'économie du plateau de SAULT. C'est enlever toute valeur à la terre avec des parcelles qui au fil des générations continueront à se diviser.

Après étude et analyse du dossier présenté et compte tenu de mes propres observations,

je considère que cet aménagement est souhaitable et qu'il doit-être en valeur vénal.

Je considère, après l'examen du dossier, après un mois d'enquête, après 4 permanences, après avoir rencontré les principaux protagonistes, le public, après mettre rendu sur place, que cet AFAFE est:

Opportun

Souhaitable

Réalisable

Non préjudiciable aux intérêts des collectivités et aux intérêts privés.

Qu'il doit-être en valeur vénale.

Que les demandes d'extension doivent-être étudiées dans le cadre de la ligne de conduite décidée par le Maître d'Ouvrage (voir procès verbal page 11 du rapport)

A ce titre j'émet donc un AVIS FAVORABLE

Cet avis favorable est accompagné de recommandations:

- Il faut s'interdire l'utilisation du mot « remembrement » car celui qui a eu lieu il ya cinquante ans a laissé trop de traces.
- Il faut insister sur l'intérêt général dans le respect des intérêts particuliers.
- Il faut mettre en avant le volet environnemental. L'environnement et la nature sont une richesse et un atout pour le plateau de SAULT. L'environnement et la nature sont aussi les garants du bien vivre de chacun et du revenu des professionnels
- Il faut respecter l'intérêt de tous, petits ou grands propriétaires, petits ou grands exploitants, professionnels ou particuliers.
- Il faut faire preuve de transparence pour garantir l'équité de tous.
- Enfin il faut faire preuve de patience et de respect car ce projet touche à la terre, au sacré.

Fait et clos le premier aout 2019.



Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidé dans cette enquête et félicite les personnes qui s'y sont impliquées.

ANNEXES

Décision portant désignation du commissaire enquêteur de Monsieur le Président du tribunal administratif.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental de mise à enquête public.

Sommaire du dossier mis à disposition du public.

Avis d'Enquête publique.

Publication de l'avis d'Enquête Publique et son rappel dans la presse locale.

Photos des affichages sur le terrain.

Tableau des observations.

Quatre registres d'enquête publique.

Pour information le dossier complet mis à disposition du public aux accueils des mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU, ROQUEFEUIL sera récupéré par le CD11.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

16/04/2019

N° E19000043 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 25/03/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique *relative au projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de BELVIS, ESPEZEL, QUIBAJOU et ROQUEFEUIL.* ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Joël GRANDPERRIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

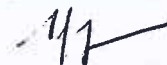
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, le Conseil Départemental de l'Aude en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'AUDE, à Monsieur le Maire de BELVIS, à Monsieur le Maire d'ESPEZEL, à Monsieur le Maire de QUIBAJOU, à Monsieur le Maire de ROQUEFEUIL et à Monsieur Joël GRANDPERRIN.

Fait à Montpellier, le 16/04/2019

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY

Mr Joël GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

POLE AMENAGEMENT DURABLE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES
SERVICE AMENAGEMENT
LDA/N°04-2019

République Française

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Organisation d'une enquête publique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions du Chapitre I^{er} du Titre II du Livre I du Code Rural modifié par la Loi N°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment l'article L.121-14, l'article R.121-21 du Décret d'application N°2006-394 du 30 mars 2006, ainsi que la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU les articles L.123-4 et suivants et les articles R.123-7 à R.123-23 du code de l'environnement relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique ;

VU la décision du 16 avril 2019 N° E19000043/34 prise par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, désignant le commissaire enquêteur pour l'enquête publique ;

VU le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil, proposant la réalisation d'un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental sur un périmètre défini de 5 577 ha ;

ARRETE

Article 1 : Sont soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulés dans le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

A l'issue de l'enquête, la CIAF en tant qu'autorité décisionnaire étudiera les réclamations et observations émises lors de l'enquête et autorisera ou approuvera la ou les décisions pouvant être adoptées.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la CIAF de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil, et des communes de Belvianes et Cavirac et Puivert concernées au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Article 2 : Les documents suivants seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique soit du **jeudi 6 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les mairies de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil** :

- 1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la CIAF de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil du 12 février 2019,
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager,
- 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4/ - Le porter à connaissance transmis par le Préfet,

- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil,
- 6/ - Quatre registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture des secrétariats concernés, soit :

- les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 à la Mairie de BELVIS
- le lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30, les mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 à la Mairie d'ESPEZEL
- les mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00 à la Mairie de QUIRBAJOU
- les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL.

Article 3 : Un avis d'enquête publique précisant les modalités d'organisation de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit jours suivant l'ouverture, dans deux journaux diffusés dans le Département à savoir dans l'Indépendant et le Midi Libre.

Des affiches (format A2) seront apposées dans chacune des mairies et sur sites au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et maintenues pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis d'enquête sera également notifié à tous les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre d'aménagement foncier envisagé et figurant au premier janvier de l'année dans la documentation cadastrale.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Article 4 : Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur GRANDPERRIN Joël, cadre Enedis, en retraite. Il se tiendra à la disposition des intéressés les :

- Jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Mercredi 12 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'ESPEZEL
- Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BELVIS
- Vendredi 5 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de QUIRBAJOU

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux mairies de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil ou par courriel à Madame Laetitia D'AMICO, chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr, et doivent préciser « à l'intention du commissaire enquêteur ».

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet du Département www.aude.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de son ouverture.

Article 5 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil ainsi qu'au Département de l'Aude aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département, soit du 5 août 2019 au 5 août 2020.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL et des communes de BELVIANES ET CAVIRAC et PUIVERT concernées au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Envoyé en préfecture le 26/04/2019
Reçu en préfecture le 26/04/2019
Affiché le **SLD**
ID : 011-221100019-20190425-EPBEQR25042019-AR

Article 6 : Les informations peuvent être demandées à Madame Laetitia D'AMICO, agent des services du Département de l'Aude en charge de l'opération d'aménagement foncier.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services assurera l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été :

Transmis au Contrôle de légalité le : 26/04/2019

Sous le numéro identifiant unique :

011-221100019-20190425-EPBEQR25042019-AR

Affiché le : 26/04/2019

Publié le :

Carcassonne, le 25 avril 2019

Le Président du Conseil départemental

André VIOLA



Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

SOMMAIRE DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE
POUR L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET
ENVIRONNEMENTAL SUR LES COMMUNES DE
BELVIS – ESPEZEL – QUIRBAJOU - ROQUEFEUIL

- 1) La proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) des communes de BELVIS ESPEZEL QUIRBAJOU ROQUEFEUIL présentant le projet de mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (A.F.A.F.E.) tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019,
- 2) Le plan du géomètre indiquant le périmètre de la zone à aménager,
- 3) Les études préalables d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4) Le porter à connaissance par le Préfet pour le Président du Conseil départemental,
- 5) Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier intercommunal de BELVIS ESPEZEL QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL,
- 6) Quatre registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires concernés et des personnes intéressées.

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Communes de BELVIS ESPEZEL QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL AMENAGEMENT FONCIER

CODE RURAL - Livre 1^{er} nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1^{er} nouveau
du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application
de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux
Loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes avec extension sur les communes de BELCAIRE, BELFORT SUR REBENTY, MARSA et PUIVERT, a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Sont ainsi soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulés dans le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 25 avril 2019 par le Président du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du **jeudi 6 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL :**

- 1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la CIAF de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL du 12 février 2019,
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager,
- 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4/ - Le porter à connaissance transmis par le Préfet,
- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL,
- 6/ - Quatre registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :

- **les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 à la Mairie de BELVIS**
- **le lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30, les mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 à la Mairie d'ESPEZEL**

- les mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00 à la Mairie de QUIRBAJOU
- les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est **Monsieur GRANDPERRIN Joël, cadre Enefds, en retraite**. Il se tiendra à la disposition des intéressés, les :

- Jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Mercredi 12 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'ESPEZEL
- Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BELVIS
- Vendredi 5 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de QUIRBAJOU,

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ou par courriel à Madame Laetitia d'AMICO, Chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr, et doivent préciser « à l'intention du commissaire enquêteur ».

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet du Département www.aude.fr. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de son ouverture.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ainsi qu'au Département de l'Aude, aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département, soit du 5 août 2019 au 5 août 2020.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL et des communes de BELVIANES ET CAVIRAC et PUIVERT concernées au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Pour toute information, veuillez contacter Madame Laetitia D'AMICO, Département de l'Aude – DDET – SA – Allée Raymond Courrière – 11855 Carcassonne Cedex 9. Tél. 04 68 11 06 13.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 25 avril 2019

Le Président du Conseil départemental

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

André VIOLA

01 AOUT 2019

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Belvis Espezel Quirbajou et Roquefeuil AMENAGEMENT FONCIER

CODE RURAL - Livre 1er nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1er nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux Loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes avec extension sur les communes de BELCAIRE, BELFORT SUR REBENTY, MARSA et PUIVERT, a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Sont ainsi soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulées dans le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêt d'organisation de l'enquête pris en date du 25 avril 2019 par le Président du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du jeudi 6 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL :

- 1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la CIAF de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL du 12 février 2019,
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager,
- 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4/ - Le porter à connaissance transmis par le Préfet,
- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL,
- 6/ - Quatre registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :
 - les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 à la Mairie de BELVIS
 - le lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30, les mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 à la Mairie d'ESPEZEL
 - les mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00 à la Mairie de QUIRBAJOU
 - les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur GRANDPERRIN Joël, cadre Eneclis, en retraite. Il se tiendra à la disposition des intéressés, les :

- Jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Mercredi 12 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la -Mairie d'ESPEZEL
- Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la -Mairie de BELVIS
- Vendredi 5 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL
- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de QUIRBAJOU,

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ou par courriel à Madame Laetitia D'AMICO, Chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr, et doivent préciser «à l'intention du commissaire enquêteur».

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet du Département www.aude.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de son ouverture.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ainsi qu'au Département de l'Aude, aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département, soit du 5 août 2019 au 5 août 2020.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL et des communes de BELVIANES ET CAVIRAC et PUIVERT concernées au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Pour toute information, veuillez contacter Madame Laetitia D'AMICO, Département de l'Aude - DDET - SA - Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9. Tél. 04 68 11 06 13.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 25 avril 2019

Le Président du Conseil départemental, André VIOLA

01 AOUT 2019

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

*dimanche 9 juin 16h00g
indépendant*



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Belvis Espezel Quirbajour et Roquefeuil AMENAGEMENT FONCIER

CODE RURAL - Livre 1er nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1er nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux Loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL, ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes avec extension sur les communes de BELCAIRE, BELFORT SUR REBENTY, MARSA et PUIVERT, a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Sont ainsi soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulés dans le procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil.

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 25 avril 2019 par le Président du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du jeudi 6 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL :

1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la CIAF de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL du 12 février 2019,

2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager,

3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,

4/ - Le porter à connaissance transmis par le Préfet,

5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL,

6/ - Quatre registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :

- les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 à la Mairie de BELVIS

- le lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30, les mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 à la Mairie d'ESPEZEL

- les mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00 à la Mairie de QUIRBAJOU

- les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur GRANDPERRIN Joël, cadre Eneedis, en retraite. Il se tiendra à la disposition des intéressés, les :

- Jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL

- Mercredi 12 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'ESPEZEL

- Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BELVIS

- Vendredi 5 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de ROQUEFEUIL

Vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de QUIRBAJOU,

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL, ou par courriel à Madame Laetitia D'AMICO, chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr, et doivent préciser « à l'intention du commissaire enquêteur ».

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet du Département www.aude.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de son ouverture.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL ainsi qu'au Département de l'Aude, aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département, soit du 5 août 2019 au 5 août 2020.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU et ROQUEFEUIL et des communes de BELVIANES ET CAVIRAC et PUIVERT concernées au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Pour toute information, veuillez contacter Madame Laetitia D'AMICO, Département de l'Aude - DDET - SA - Allée Raymond Coumère - 11855 Carcassonne Cedex 9. Tél. 04 68 11 06 13.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immobles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 25 avril 2019

Le Président du Conseil départemental, André VIOLA

01 AOÛT 2019

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur



01 AOUT 2019

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOÛT 2019

N° obs	date	adresse propriétaire			adresse des biens			observations		
		nom	prénom	adresse habitation	Commune	N° de section - parcelle	adresse lieu-dit	mode	type	détails
1	15/05/2019	clamens	élie	mayenne	quirbajou			courriel	échanger céder	propriétaire de quelques parcelles
2	14/05/2019	krull et cros	louis et dominique	espezel	espezel	ZE 78	"le gourg"	courriel	situer parcelle	ne sait pas où est la parcelle
3	22/05/2019	delpach	françois		belvis	A 94	les hortés	courriel	céder	
4	22/05/2019	delpach	françois		belvis	E 254	coume de sammarda	courriel	céder	
5	22/05/2019	guery	robert	limoux	roquefeuil	C 342 - C 529 - C 538	les coumeilles, les clots de barre	courriel	céder	vendre au prix acheté en 1971 soit 950 €
6	20/05/2019	montagné	pauline	saigne	roquefeuil	C293 - C294 - C295 - C296	hameau de la roquette	courriel	conserver	parcelles attenantes à sa maison de famille
7	06/06/2019	marty	geneviève		roquefeuil	zm119	le dépôt	permanence	conserver	entrée du village
					roquefeuil	9 parcelles			échanger	
					belvis	5 parcelles			échanger	
8	06/06/2019	berdiaux	gisèle		roquefeuil	2 parcelles		permanence	échanger	maury delphine propriétaire
9	06/06/2019	arnau	joel		roquefeuil	zo45		permanence	conserver	attenant à sa maison
					roquefeuil	18 parcelles sur 1 cpte			échanger	
					roquefeuil	3 parcelles sur 1 cpte			échanger	
10	06/06/2019	montagné	pauline		roquefeuil	6 parcelles		permanence	échanger	née toustou
11	06/06/2019	toustou	michel		roquefeuil	14 parcelles		permanence	conserver	veut garder car beaux bois dessus
					espezel	2 parcelles			conserver	8 parcelles en commun avec ferrera nathalie
					roquefeuil	c241			échanger	
12	06/06/2019	canet	serge		roquefeuil	z134		permanence	conserver	à proximité du village
					roquefeuil	c549 - 551			échanger	intéressé par échange entre c550 et partie c551
13	06/06/2019	négre	j-claude		roquefeuil	b782		permanence	échanger	
					roquefeuil	b399			échanger	pour € symbolique
					roquefeuil	b184 - 185 - 186 - 187 - 188			céder	
					roquefeuil	15 parcelles en bien propre			regrouper	
14	06/06/2019	lagarde	gérard		roquefeuil	3 parcelles avec mme		permanence		
					roquefeuil	zd137 - zd138			échanger	"agrandir la benague" au profit de zd137 et zd138

Mr Joël GRANDPERRIN

01 JUIL 2019

Commissaire Enquêteur

serait vendeur des 3 parcelles avec garage dessus

15	06/06/2019	peyre	alain	roquefeuil	3 parcelles	permanence	céder	
16	06/06/2019	morère		espezel	b1113	permanence	conservé	née toustou - souvenir papa et frères
17	06/06/2019	bonnet	m-josée	roquefeuil	3 parcelles	permanence	regrouper	épouse latrille les 3 parcelles en 1 à roquefeuille mieux à belcaire
18	06/06/2019	maugard	gil	roquefeuil	8 parcelles en bien propre	permanence		frère de maugard line
				roquefeuil	1 parcelle avec mme			
				roquefeuil	zm88		échanger	ds même secteur et même qualité (pommes de terre)
19	06/06/2019	maugard	line	roquefeuil	9 parcelles	permanence		sœur de maugard gil
20	06/06/2019	toustou	m-ange	espezel	6 parcelles	permanence	conservé	pas intéressée à vendre ou échanger mais serait acquéreur pour son fils qui veut s'installer
				roquefeuil	19 parcelles	permanence	conservé	
21	06/06/2019	loubeyre	j-pierre	roquefeuil		permanence	échanger	prêt à échanger mais sous condition de récupérer 2 landes juxtant l'exploitation tenue avec sa fille aurore
22	06/06/2019	michel	ginette	roquefeuil	1 parcelle	permanence	conservé	terrain de la résidence principale
23	06/06/2019	garros	alain et a-marie	roquefeuil	51 parcelles (> 21ha)	permanence	échanger	a-marie épouse née lagarde
				roquefeuil	c219	permanence	conservé	veut absolument garder cette parcelle et si possible regrouper autour
								veut que le périmètre soit agrandi mais pas de parcelles le juxtant
24	06/06/2019	roubilhou	élie	roquefeuil	1 parcelle	permanence	céder	son gendre: feilhol christophe, 2 route de pamiers, 09500 besset
					7 parcelles en indivision		céder	
25	06/06/2019	vignal	aline	belvis	les agreboulottes	permanence	conservé	vignal a line fille de jules lacroix
				belvis	14 parcelles (5h10a)	permanence	échanger	
26	06/06/2019	lacroix	jules	belvis	1 parcelle	permanence	ou céder	père de a line vignal
27	06/06/2019	pibouleu	j-pierre	roquefeuil	1 parcelle	permanence	céder	
			marie	roquefeuil	12 parcelles (~12ha)	permanence		file de j-pierre
			pascal	roquefeuil	9 parcelles	permanence		
28	06/06/2019	coste	lucette	roquefeuil	1 parcelle 26a bois	permanence		née pidoux
						permanence		ouverte à ttes propositions: vendre, échanger, garder

29	06/06/2019	joffre	andrée		roquefeuil	7 parcelles en indivision 1 parcelle en bien propre tout sauf zm112 et ae240 zm112 ae240			permanence	échanger ou céder	joffre andrée née landréat époux joffre georges
30	06/06/2019	micheau	georges		roquefeuil belvis	76 parcelles en bien propre 1 parcelle avec mme 1 indivision			permanence	conserver	car plantée il y a 3 5ans
31	06/06/2019	de tarde	paul		belvis	13 parcelles			permanence	échanger ou céder	si échange alors regrouper autour de la parcelle au "col de l'aigue
32	06/06/2019	cartier	j-rené		roquefeuil	1 parcelle			permanence	conserver	c'est le terrain où est sa maison ...
33	06/06/2019	cartier	léon		roquefeuil	2 parcelles			permanence		
					roquefeuil	zk11 (11a)		pla d'espezel	permanence	conserver	pour que sa petite fille fasse un chenil
34	12/06/2019	fournié	adrienne	espezel	roquefeuil	6 parcelles roquefeuille 21 à espezel b766 dans BND)			permanence	echanger	d'accord pour des échanges si regroupement de ses parcelles sur roquefeuille de préférence
35	12/06/2019	poux	georges	espezel	espezel	8 parcelles avec épouse (90a)			permanence	conserver	ze1 à garder car champ à pommes de terre
36	12/06/2019	medus	alain	espezel	espezel	20 parcelles (8ha) conserver zb89 - zc94			permanence	échanger	conserver zb89 zc94 ok pour échanger les autres parcelles
37	12/06/2019	lopes	auguste	perpignan	belvis	2 parcelles e125 et 126			permanence	regrouper	
38	12/06/2019	rouzaud	christian	espezel		24 parcelles en tout (8ha) 16 espezel 7 belvis 1 roquefeuil			permanence	regrouper	échanger ze92 pour coller à ze9 et ze11
39	12/06/2019	fort	olivier	compiègne	espezel				permanence	échanger regrouper acheter	(cousin de mr rouzaud christian) intéressé pour acheter
40	12/06/2019	rouzaud	josiane	espezel	espezel				permanence	échanger ou regrouper	(sœur de mr rouzaud christian)

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

41	12/06/2019	lagarde	martine	espezel		55 parcelles espezel (20ha) 2 parc espezel en indivision 1 parc belfort ze69 à conserver car fruitier zd170 à conserver car à coté village a1087 à conserver d'accord pour échanger toutes les autres afin de regrouper		permanence	conserver échanger	conserver ze69 - zd170 - a1087 ok pour échanger afin de regrouper les 55 autres parcelles
42	12/06/2019	lagarde	aline	espezel	espezel	parcelle zd173		permanence	conserver	(sœur lagarde martine) parcelle à conserver car fruitiers
43	12/06/2019	bayle	rose-marie	espezel	espezel	5 parcelles		permanence	échanger regrouper	(mère de rené et valérie)
44	12/06/2019	loyer	nicolas	espezel		1 parcelle espezel 1 parcelle roquefort		permanence	regrouper	regrouper ces 2 parcelles vers a2481 à espezel
45	12/06/2019	tuella	marie-rose	condom (32)	espezel	11 parcelles (4ha80) 1 bois à belfort (vendre) ze52 à conserver regrouper le reste (à coté ze52 si possible)		permanence	regrouper	(tuella marie-rose née delpech) bois à belfort peut être vendu
46	12/06/2019	bonheure	laurent	peyriac de mer	roquefeuil	c434 est vendeur ~1000 €		permanence	vendre	
47	12/06/2019	malvos	françoise	espezel	espezel	9 parcelles (2ha70 plantés) b763 à conserver. regrouper les autres autour.		permanence	regrouper	(née roche) replantés en douglas et mélèze il y a 4 et 5 ans verra son frère gilles roche pour regrouper 2 flots de belvis et 1 sur belfort
48	12/06/2019	lagrange	sylvie	espezel	espezel	ok pour échanger et regrouper		permanence	échanger regrouper	(née rouch) fille de rouch maurice petite fille de rouch louis veut que le bail reste au même agriculteur demande à étendre le périmètre. Parcelle jouxtant le périmètre
49	12/06/2019	pivetta	adolphe	espezel	espezel	zk6 à échanger contre parcelle à coté maison au village		permanence	étendre échanger regrouper	
50	12/06/2019	sarda	m-thérèse	espezel	espezel	a534 -BDN à espezel ok pour céder à la commune € symbolique		permanence	vendre	(née huillet) Mr Joël GRANDPERRIN Commissaire Enquêteur

51	12/06/2019	caux	bernard	espezel		30 parcelles espezel 1 parcelle roquefeuil 17 en indivision		permanence		mr caux veut rencontrer le géomètre pour faire un point.			
52	12/06/2019	rivié	lucien	belfort				permanence		n'est pas dans le périmètre élu à belfort			
53	12/06/2019	aubin	michel	espezel	espezel	1 parcelle		permanence		époux de anne marie élus à belbort			
54	12/06/2019	bernard	josette		belvis	3 parcelles conserver c35 rapprocher c53 - 54		permanence		(née dufort)			
55	12/06/2019	benassis	claudine	espezel	roquefeuil	5 parcelles 4 en BDN + 1 isolée veut vendre le tout à 1000€		permanence	vendre				
56	12/06/2019	toustou	philippe	belvis	belvis	7 parcelles belvis 1 parcelle espezel conserver f1696 et 1697 et échanger f1612 - 1698 - 1747 pour rapprocher		permanence	echanger				
57	12/06/2019	toustou	andré			2 parcelles belvis 8 parcelles puivert échangerait f1601 et f1705		permanence	echanger				
58	12/06/2019	fauché	gilbert dominique	espezel	espezel	150 parcelles (57ha)		permanence	échanger regrouper	zd81 - zd98 d'espezel à intégrer dans périmètre zc81 à intégrer dans périmètre, difficile à intégrer des parcelles isolées ou non contigües au périmètre. parcelles limitrophes de belbort à intégrer dans périmètre			
											adrien	espezel	23 parcelles espezel 4 parcelles belvis favorable aux échanges
59	12/06/2019	cambon	marie-pierre	espezel	espezel	a444 et a478 regrouper a478 à coté a444 (voir a445 mais plus petite)		permanence	regrouper	parcelles acheter au bureau bienfaisance d'espezel			

Mr Joël GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur

01 AOÛT 2019

60	12/06/2019	delzol	henri	espezel		2 parcelles à espezel 28 parcelles à roquefeuil dont 13 en BND		permanence	regrouper	conjoint de cambon marie-pierre intéressé pour package de chevaux veut garder l'équivalent terre / bois
61	12/06/2019	adroit	léon	toulouse		29 parcelles roquefeuil 4 parcelles espezel (7h30a en tout) ok pour échanger et faire 1 lot à frechenouse et 1 lot à pic de mal journal regrouper les champs autour de zm68 et z169		permanence	échanger acheter	(époux maugard marie-josé) serait acheteur de bois ou champs
62	18/06/2019	subias	rené christelle	pieusse	belvis	1 parcelle en BND 7 parcelles échanger f1006 pour regrouper e296 à échanger		permanence	échanger	importance de l'accès
63	18/06/2019	grassaud	yvette	puivert	puivert belvis	x193 à puivert f1816 et 1817 à belvis		permanence	céder	céder, vendre, voir aussi à l'€ symbolique
64	18/06/2019	argelés	éliane fabrice alexie		belvis espezel puivert	12h88a en tout 1 exigence: conserver f1605- 1898-1900 (historique)		permanence	regrouper échanger vendre	regrouper, vendre, échanger. conserver f1605-1898-1900
65	18/06/2019	casting	marc	belvis	espezel	1 parcelle		permanence	étendre acheter	veut étendre périmètre à zd83 pour la vendre et zc829-830 pour les acheter
66	18/06/2019	mathieu	hélène	st gaudens	belvis	7 parcelles 2h36a		permanence	échanger	échanger pour rapprocher autour de e279 - 298 - 301 et faire un lot rien de bien précis
67	18/06/2019	mathieu	julien		belvis	7 parcelles 1h04a en tout		permanence	échanger	
68	18/06/2019	jouberton	gilbert	belvis	belvis	4 parcelles belvis 5 parcelles avec épouse		permanence	conserver acheter échanger	conserver f603 car forage dessus acheter f488 échanger f494 (sous réserve)
69	18/06/2019	roche	gilles	espezel	belvis belfort	8 parcelles belvis 4 parcelles belfort		permanence	échanger regrouper	échanger a554 - 555 rapprocher vers a591-593-595-596-597-598 ou vers parcelles belfort
70	18/06/2019	delmas	lucien nadine	quillan	belvis quirbajou	1 parcelle belvis 12a50 70 parc quirbajou 11h17a		permanence	échanger regrouper	échanger et regrouper si possible rapprocher e27 vers quirbajou
71	18/06/2019	buxeda	didier	limoux	espezel	7 parcelles		permanence	conserver regrouper	conserver zh90 de 1h50a regrouper autres autour ou ailleurs pour planter arbres

72	18/06/2019	maignol	geneviève émile	bayonne	belvis espezel roquefeuil	12 parcelle belvis 1 parcelle espezel 1 parcelle roquefeuil		permanence	regrouper vendre	regrouper pour donner plus de valeur et vendre
73	18/06/2019	serret	justine	belvis	belvis	2 parcelle belvis 1h35a		permanence	regrouper	regrouper ces 2 parcelles vers les biens de mr artigues romain
74	18/06/2019	saigné	yves		belvis	20 parcelles belvis 6h		permanence	regrouper vendre	époux danjou yvette la maman veut vendre les enfants veulent regrouper avant pour plus valeur
75	18/06/2019	cros	joseph		roquefeuil	1 parcelle roquefeuil 23a20		permanence	vendre	vendre ou donner à l'€ symbolique régulariser succession avant
76	18/06/2019	bataillé	pierre		belvis	3 parcelles 27a 1 parc e77 24a bnd grauby ciprien		permanence	regrouper	favorable à regrouper
77	18/06/2019	bonnet	robert	belvis	belvis	4 parcelles indivision avec sœur		permanence	conservé	souhaite les conserver car font 1 seul îlot
78	18/06/2019	rouch	roger	belvis	belvis	3 parcelles		permanence	conservé vendre	conservé e324 jeunes sapins vendre f293 - 294 à 1000€ (ou regouper contre 324)
79	18/06/2019	onedieu	pierre		espezel	3 îlots		permanence	conservé regrouper	conservé a92-93-245-246 faire 1 îlot à "la barthède la raou" faire 1 îlot à espezel autour zb143-144-145 étendre périmètre à zb39 belvis exploitantes: anne toustou tél onedieu: 0615853205
80	18/06/2019	pacaraue fillet	pierre augustin		belvis	1 parcelle 7a25		permanence	céder	céder à l'€ symbolique à la mairie
81	18/06/2019	gfa myrtilles dantin	daniel	belvis	belfort	1 parcelle 87a20		permanence	échanger	attention: erreur entre zb16 belfort et zb15 belvis échanger zb16 belfort contre parcelle attenante zb160 - zb162 belvis
82	18/06/2019	haumont	étienne		belfort			permanence	acheter	veut acheter des forêts regrouper auprès des parcelles vers "le roboudendo" souhaite une extension du périmètre
83	18/06/2019	siffre	julienne	quirbajou	quirbajou	90 parcelles 17h		permanence	conservé	ne veut rien toucher de ses 90 parcelles éclatées ... pour l'instant

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOÛT 2019

Mr Joël GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019
née plantier
pas d'idées pour l'instant
doit régulariser successions

84	18/06/2019	razachi	pierrette			5 par belvis indivision papa 2 par belvis au papa 16a40 17 parc puivert bien propre 2 parc espezel bien propre 4 parc puivert avec mari		permanence		
85	18/06/2019	moizet	marc	belvis	belvis	1 parcelle 50a		permanence	conserver	veut conserver car il y a l'eau en limite de propriété
86	18/06/2019	sicre	émilie		belvis	11 parcelles		permanence	regrouper	regrouper en 1 seule parcelle parcelle de sicre jean (père) pour € symbolique mairie
87	18/06/2019	fabien	a-marie		belvis	18 parcelles 4h70		permanence	regrouper	regrouper en 1 seule parcelle née sicre, sœur de mr fabien
88	18/06/2019	marin	laurent	belvis	belvis	3 parcelles		permanence	échanger regrouper	échanger a31 pour rapprocher de a83 et a84 peut-être partie de a77?
89	18/06/2019	daniilovic	nathalie		belvis	4 parcelles 2h85		permanence	échanger	échanger e469 contre a65 à coté a66 - 67 - 68
90	18/06/2019	mr le maire			belvis			permanence	étendre	étendre le périmètre b85 attenante à la parcelle b87 pour la commune de belvis.
91	18/06/2019	lacroix	daniel		belvis	8 p e100-101-112-113-114- 11-5-124-125		permanence	céder	veut céder à la commune
92	18/06/2019	michez	j-michel	belvis	belvis	3 parcelles 31a60		permanence	regrouper	maire de belvis veut regrouper contre e639
93	18/06/2019	raynaud	régis josiane andrey	belvis	belvis espezel belfort	38 parcelles 3 parcelles 1 parcelle zb82 (22h45a au total) 3 p belvis indivision avec épouse (5h70a)		permanence	regrouper	d'accord pour regrouper les forêts pour les champs à voir
94	05/07/2019	karjouan	anne		roquefeuil espezel	4 parcelles friches espezel champs		permanence	regrouper vendre	née maugard 4 parcelles de roquefeuil à regrouper friches espezel à vendre pour les champs à voir suivant proposition
95	05/07/2019	plantier	roger		belvis	3 p dont 1 bnd 92a		permanence	conserver	veut conserver en l'état
96	05/07/2019	février	françois michel	roquefeuil	roquefeuil	87 p pour 40 ha environ		permanence	regrouper	regrouper contre parcelles b510 et 542 possibilité échange les champs contre des bois

97	05/07/2019	fargues	francis	belvis	belvis				permanence	regrouper	souhaite inclure parcelle b442 "les prés de la vis" dans le périmètre. A étudier si possible regrouper parcelles au lieu-dit "san marda" ne pas toucher parcelles au le village ouvert à toutes propositions
98	05/07/2019	crestia	j-claude	belvis	20 parcelles a514 e265 - e727 zb8			permanence	regrouper	favorable à regrouper tout, même valeur et nature sauf: souhaite conserver a514 et regrouper e265 - e727	
99	05/07/2019	bives	arnaud	roquefeuil	8 parcelles - 1ha 50			permanence	regrouper	favorable à regrouper	
100	05/07/2019	toustou	nathalie michèle		2 parcelles			permanence	conserver	ou céder à mairie (voit avec frères et sœurs) veut conserver leurs 2 parcelles	
101	05/07/2019	maugard	andré	roquefeuil espezel	20 parcelles - 9 ha 10 parc avec épouse - 4 ha 1 parc avec toustou jean			permanence	regrouper	possibilité regrouper ze6 à coté zh4 et zh5	
102	05/07/2019	garrigues	christian	roquefeuil	c537			permanence	conserver	veut conserver pour y camper	
103	05/07/2019	delpech	georges	roquefeuil	8 p - 3 ha 25 p pour alain (fils) -12 h			permanence	regrouper		
104	05/07/2019	heredia	pierrette	roquefeuil	26 parcelles - 12 ha			permanence	regrouper	née delpech si parcelles isolées ou bnd échanger pour regrouper	
105	05/07/2019	salvat	henriette	espezel	8 parcelles - 5 ha a533 - 18 a (boisée)			permanence	conserver échanger	née salvat conserver a469 (sentimental) conserver a533 (beaux bois) ok échanger tout le reste tout donner à salvat catherine 24100 creysse (fille)	
106	05/07/2019	christia	andrée	belvis	23 parcelles - 12ha50			permanence	regrouper	d'accord pour regrouper au maximum	
107	05/07/2019	grauby	nicole	roquefeuil	39 parcelles - 10ha30			permanence		née grauby veut conserver 1 flot vers le château d'eau et 2 autres parcelles. Farouchement!	
108	05/07/2019	scaborro	jacques	Roquefeuil belvis	30 parcelles 7 parcelles			permanence	regrouper	regrouper autour de l'exploitation	
109	05/07/2019	amat	pierre	roquefeuil	2 parcelles 46 et 90 m²			permanence	céder	céder à la mairie	

Mr Joël GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

110	05/07/2019	forey	sylvaine		roquefeuil	10 parcelles - 10 ha		permanence	conserver	veut conserver la situation actuelle pour l'instant. Verra plus tard
111	05/07/2019	roquefort	jean		espezel roquefeuil belfort	39 parcelles 1 parcelle 1 parcelle 15 ha en tout		permanence	regrouper	regrouper vers zb 98 et zb99
112	05/07/2019	lucas	pierrette		roquefeuil	11 parcelles - 2ha60		permanence	conserver regrouper	née adroit ae59 - 63 - 64 à conserver (plantation épicéa) échanger le reste pour faire 1 parcelle intégrer au périmètre parcelle "ruisseau blanc"
113	05/07/2019	calvel	j-françois M-claire		roquefeuil	b455 - 456 zd99		permanence	conserver	conserver b455 - 456 et regrouper reste à coté souhaite conserver zd99 (champ)
114	05/07/2019	fargues	raymonde		roquefeuil	zi86 - ai704		permanence	céder	céder à la commune 1 parcelle à régulariser (au nom du grd oncle)
115	05/07/2019	adroit	catherine		roquefeuil	1 p en nom 37 p aux parents - 12ha		permanence	regrouper	née lacroix d'accord pour regrouper aux "sucals" par exemple
116	05/07/2019	garros	j-maurice		roquefeuil espezel	100 parcelles - 42ha 50 parcelles - 50ha		permanence	regrouper	d'accord pour tout regrouper en tenant compte compte de la valeur vénale
117	05/07/2019	adroit	michele		roquefeuil espezel	11 parcelles - 2ha50 2 parcelles - 17a indivision		permanence	regrouper	regrouper au lieu-dit ""les succals"
118	05/07/2019	drugy	j-claude		belvis espezel	33 parcelles 1 parcelle 7ha50 en tout		permanence	regrouper	regrouper les champs en un seul lieu sans préférence regrouper les bois au lieu-dit "les rébounédou"
119	05/07/2019	barthe	stéphanie		belvis	30 parcelles - 7ha		permanence	regrouper	regrouper au lieu-dit "le pla de cazilles" vendre les écarts ou échanger pflieger thomas: 0646870969
120	05/07/2019	authier	marcel		belvis quirbajou	15 parcelles indivision avec son frère - 8ha		permanence	étendre acheter	étendre périmètre sur coudons aux parcelle limitrophes de mr authier. A belvis regrouper e432 - e447 - ... vers e455 et e456. serait acheteur de forêts.
121	05/07/2019	warot	stéphanie françoise		quirbajou	106 parc - 19ha - bien propre 24 parc - 5ha - communauté		permanence	regrouper	regrouper dans le respect de la nature et environnement Mr Joël GRANDPERRIN Commissaire-Enquêteur

01 AOÛT 2019

122	05/07/2019	pouyts	christiane		quirbajou	23 parcelles - 5ha		permanence	regrouper	pas hostile à un regroupement, y réfléchit
123	05/07/2019	serdane	jeanne		quirbajou	22 parc - 4ha - bien propre 2 parcelles - 13 a		permanence	regrouper	pas hostile à un regroupement, y réfléchit
124	05/07/2019	billecocq	étienne		quirbajou	faucheur		permanence	renseigner	faucheur pour plusieurs propriétaires: "vais-je perdre des surfaces à faucher?"
125	06/06/2019	toustou	maryse	lavelanet	espezel	b1113 - 76a		registre	conserver	épouse morere parcelle non exploitée mais veut conserver en l'état
126	06/06/2019	castang	marc	belvis	belvis	zc829 et 830		registre	acheter	veut acheter zc829 et 830 car jouxte ses parcelles
127	11/06/2019	grillas	j-claude	belvis	belvis	f491 - 492 - 493 f42 - 44 - 67 - 113	condamines le souleilla	registre	conserver	ne veut rien toucher à rien
128	11/06/2019	roya	renée	muriel les montpellié	belvis	le souleilla - clos de roubat - fontaine d'agel - condamines - le bac - vidorles		registre	vendre	veut tout vendre
129	12/06/2019	fernandel	j-françois	carcassonne	belvis	za102	les cabiroles	registre	conserver	ne veut conserver sa parcelle
130	13/06/2019	micheau	georges	belvis	belvis	f503 - 522 - 1869 - 1870	condamines	registre	conserver	pas particulièrement intéressé. S'il se fait il faut que ce soit équitable et avec accord
131	13/06/2019	delmas	francis	limoux	belvis	f503 - 522 - 1869 - 1870	condamines	registre	regrouper	regrouper ces parcelles avec e271 ou z11 ou au clot d'empescaire
132	13/06/2019	négre	lucien	mérial	belvis	e136 - a57 - a100 - e48 - f908 6 parcelles za56	enguilous le bac les cabiroles	registre	echanger	contre équivalent surface, accessibilité, boisement à qui vont-elles être destinées? Où va-t-elle être déplacée?
133	13/06/2019	fargues	francis	belvis	belvis	31 - 32 - 151 - 172 - 476 - 710 - 975 - 1003 - 1010	le rebounda le soula	registre	regrouper	tout regrouper à samarda où j'exploite des parcelles
134	13/06/2019	pibouleu	pierre	belvis	belvis quirbajou	792 - 797 803		registre	regrouper	rattacher 803 vers 792 et 793 ou achat par commune de quirbajou
135	21/06/2019	mathieu	julien	coudons	belvis	e473		registre	conserver	veut conserver car son rucher dessus conserver en l'état
136	04/07/2019	bonnel	thierry		belvis	85 - 184 - 189 - 875 za42 - 85		registre	conserver	
137	05/07/2019	rolland	vincent		belvis	f1011 - 1012 - 1015 e60 - 766		registre	echanger	parcelles enclavées souhaite échanger avec la mairie

M. JOEL GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur

01 AOÛT 2019

138	18/06/2019	siffre	lulienne alice					registre	conserver	ne veut rien toucher de ses 90 parcelles éclatées
139	18/06/2019	warot bellis warot	françoise stéphane					registre	echanger	veut regrouper pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs dans le respect de la nature et de l'environnement.
140	18/06/2019	siffre	jean					registre	conserver	pas intéressé veut garder sa parcelle
141	27/06/2019	gmilo	m-thérèse					registre	conserver	veut garder ses parcelles, "ses cailloux"
142	06/06/2019	canet	serge éliette		z134 c551			registre	conserver	conserver z134 car potager et entrepot de bois échanger c551 contre c550 attenante à notre c549
143	07/06/2019	grauby abel	nicole joseph		les succals - frecheline - ...			registre	conserver	défavorable à un "remembrement" car nos parcelles n'ont pas été exploitées
144	07/06/2019	lapasset scaboro	simone jacques							épouse scaboro défavorable à un "remembrement" car nos parcelles n'ont pas été exploitées
145	14/06/2019	clauzel marty			toutes mes parcelles			registre	echanger	favorable à l'afafe
146	14/06/2019	février	françois michèle					registre		ne peuvent pas lire les plans donc passeront à la permanence
147	14/06/2019	bonnel	charles					registre		ne peuvent pas lire les plans donc passeront à la permanence
148	17/06/2019	delpech	georges			roquefeuil	c89 - 91 - 94 110 - 113 - 115 - 512 - 521	registre	conserver	ces 8 parcelles déjà regroupées donc ne rien changer
149	27/06/2019	pelofy	s					registre		pour mes autres parcelles, à voir n'arrivent pas à lire le plan. Ne retrouve pas ses parcelles
150	19/06/2019	masson	nathalie éric				z119 et z121	registre	conserver	ne souhaitent pas échanger "que tout reste comme c'est"
151	24/06/2019	marion	henri-paul				bas de la frechinous - sect d	registre	echanger	favorable à l'afafe car ses parcelles en bnd
152	28/06/2019	vergé	m-christine			roquefeuil	ap244 et 245 - c96	registre	regrouper	ces 3 parcelles peuvent-être regroupées à l'équivalent pour mes autres parcelles: pas de changement
153	03/07/2019	adroit ép lucas	pierrette		la fréchinouse et succals la siège ae59-63-64			registre	regrouper conserver	favorable pour regrouper conserver ae59-63-64
154	01/07/2019	maugard	gil		zm88 et ah127	roquefeuil		registre	conserver regrouper	conserver zm88 et ah127 proches maison et nettoyées favorable à regrouper toutes les autres à l'équivalent

M. JOEL GRANDPERRIN

Commissaire Enquêteur 01 AOUT 2019

155	01-juil	sci les clots	ph lacroix			ac154 et ac155		registre	conserv	conserv	conserv car parcelle batie
156	03-juil	poux	jacques	roquefeuil		ap249		registre	conserv	conserv	plantation que je veux conserver
157	03-juil	boulbes	andré			c13 - 25 - 29 - 30		registre	conserv echanger	conserv echanger	conserv c13-29-30 plantées et entretenues echanger c25 contre c23
158	04-mai	dugenet	françois	tavaux	espezel			courrier	conserv		a tout vendu à poirot roger
159	28-mai	gauthier	catherine	salleboeuf	roquefeuil	ae68 - z1130		courrier	conserv	conserv	seul lien avec mes ancêtres - sapins plantés avec mes parents
160	27-mai	laffargue	simone	limoux				courrier	céder		82 ans - cède tout à qui en a besoin
161	30-juin	faure	nadine		roquefeuil	as250-256; zm148-149-195; ad219-227; z1148 ah353; b645 (bnd) b109-148-645		courriel	conserv	conserv	
162	07-juin	gauderic	gauderic	paris	roquefeuil	z190		courriel	conserv	conserv	
163	23-juin	nizon	aude					courriel	vendre	vendre	héritière de adroit j-marie - connait pas ses parcelles
164	17-juin	toustou	guy	ivry/seine	espezel roquefeuil			courrier	conserv	conserv	impossible consulter et se déplacer, donc conserve en l'état
165	02-juil	viallette	jeannine		belvis	f823	les passes	telephone	vendre	vendre	mère de vialette bernard
166	25-juin	causse	y-andré	espezel				telephone	favorable	favorable	favorable à l'afafe
167	14-mai	deloustal	alain	sigean	belvis	1606 - 1770 - 1778 - 1781	pla de l'agre	courriel	echanger	echanger	echanger 1606-1770 contre 1778-1781 pour avoir accès
168	05-juil	deloustal	claude	puivert	belvis	f1728		courrier	conserv	conserv	ne veut pas changer
169	01-juil	cros	edith	perpignan	belvis	zb85		courriel	céder	céder	céder gratuitement à l'exploitant
170	01-juil	fournier	christele		belvis espezel	f1011 - 1012 - 1015 e60 - 766		courriel	echanger	echanger	voir observation 137 ROLLAND Vincent
171	06-juin	failler	eliane	le muy (83)	roquefeuil	zn51	croix de bitareille	courrier	renseigner	renseigner	veut conserver le droit de construire sur cette parcelle comme à son achat en 1982.

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

01 AOUT 2019

DEPARTEMENT DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE BELVIS, ESPEZEL, OURBAJOU ET ROUEFEUIL

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

(Titre 2 du Livre 1er du Code Rural)

REGISTRE
DES
RECLAMATIONS

ENQUETE SUR LE PERIMETRE

Le présent registre se compose de 9 feuillets

Il a été ouvert le 06/06/2019




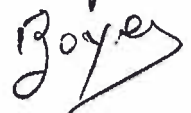
MAIRIE de BELVIS

Le Commissaire Enquêteur


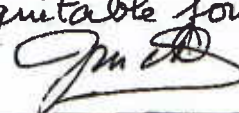


Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

13 MAI 2019

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
126	06/06 2019	Marc CASTANG Le Village 11340 BELVIS 	BELVIS Section ZC 829 et 830.	Je souhaite acheter ces deux parcelles jointes à celles que je possède au-dessus les nos 831, 832 et 833, comme déjà demandé l'an dernier lors de l'augmentation du cadastre VALORES et SAPEL.
127	11/06 2019	Jean-Claude GRILLAS Hameau de La Malayrède.	Belvis Les Condamines Section F. Feuille 1. 491-492-493.	Je ne souhaite, ni échanger, ni vendre, ni acheter. 
128	11/06 2019	Jean-Claude GRILLAS Hameau de La Malayrède.	Hameau de La Malayrède - Le Souleilla - Section F - 113 - 42-44-67.	Je ne souhaite, ni échanger, ni vendre, ni acheter. 
	11/06 2019	Goya Renee 8, Rue de La Vierge 34520 Munnich Les Montpellié	Le Souleilla 130 Clos de Beubot 330 Fontaine de l'Agel 459-462. Les Condamines 508-518 Le Bac 571 Le Boc 577 Vidales 1446 1447	Je souhaite vendre toutes les parcelles 

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
129	12/06	M. FERNANDEZ J. François 3 Rue du gen GAILLARD 11000 CARLADONNE	Les CABIOLES ZA 101.	Je souhaite conserver ma parcelle ni vendre ni échanger 
130	12/06	M. Mischeau Georges Lamalayrède		Nous ne sommes pas particulièrement intéressés par le réaménagement foncier mais si il se fait nous voudrions que ce soit d'un commun accord et équitable pour tous. 
131	13/06/19	DELMAS Francis 11 rue d'Alsace 11300 LIMOUX	"Les Condamines" Section F 503-522 1869-1870	Je souhaiterais regrouper les 4 parcelles : 503 - 522 - 1869 - 1870 s'opposant avec la E 271 (Comm. de Samatan, ou la Z11 (la Sentenrière) ou les différentes parcelles au Clot d'Empescaire Ouest - E 31-32-33-34-35-36 39-719. 
132	13/06/19	NEGRE Lucien 03 Avenue de LAFAYETTE 11140 - MERIAU Tel 04 68 20 32 72	Combe d'enguittan E 136 TMA le BNC les six parcelles → Les CHAIROLES ZA 56 Les Goutines A57 A100 de piégère et Bas du Cèdre Le Soula d'Albe 248 F308 le couët d'en signy	- s'il me la déplace et est nécessaire qu'il y ait le même volume de sapin avec la même surface - je désire connaître leur destination ? - je désire savoir où elle va être déplacée - - en ce qui concerne ces parcelles je désire retrouver le même volume de bois étant donné qu'elle sont bordées et que ça s'élève 

SUITE DONNEE

Date	DECISIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE		
<p>13-6</p> <p>(133)</p>	<p>FARGUES FRANCIS BELVIS</p>	<p>Pavée 1003 de la Bourne Le Soula d'Alpe 31-32- La Baillie de la Roca (Esp) no 710 La Combe des Mousso 476 de la Meme n° 1010 975 - le Bue 151 Les Bousso 772</p>	<p>Mon souhait serait de rejoindre vers Sarnaud au cas de défaut des ficelles espérantes</p>
<p>04.07</p>	<p>BONDEL Thierry</p>		

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dlt)	OBSERVATIONS
134	13/06/19	PIBOULEAU Pierre Hameau de LAPEYRE 11340 - BELVIS.	Quirhaut	Parcelles: N° 792 (Commune Belvis) N° 797 (Commune Belvis) N° 803 (Commune Quirbaut) <i>enclavé de Quirbaut</i> N° 803 à rattacher aux N° 792, 797 ou achat par C ^{te} de Quirbaut étant donné que les parcelles limitrophes sont toutes à Michel CRESTIA de BELVIS.
135	21/06/19	MATHIEU Julien 5 rue de Belcaire 11500 COUBONS	E 473	Ne souhaite pas regrouper en raison de la présence de souches.
136	04.07/19	BONUEL Thierry	875 85 189 189 ZA 62 ZA 85	Je souhaite conserver mes parcelles pla de Cazeille Cabirols c/pt Mi Pa
137	05/07/19	ROLLAND Vincent	F 1011 F 1012 F 1015 E 60 E 766	enclavées dans le carré communal soumis soit à un échange avec la Mairie

registre claturé le 5 juillet 2019

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

17 400

DEPARTEMENT DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE BELVIS, ESPEZEL, OUIRBAJOU ET ROQUEFEUIL

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

(Titre 2 du Livre 1er du Code Rural)

REGISTRE
DES
RECLAMATIONS

ENQUETE SUR LE PERIMETRE

Le présent registre se compose de 9 feuillets

Il a été ouvert le 06/06/2019

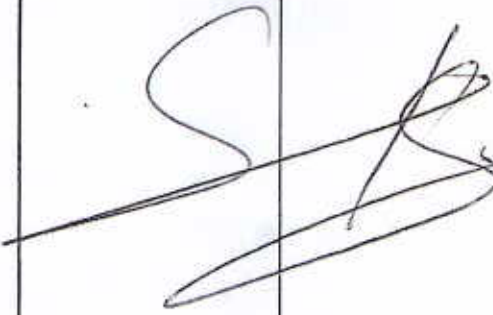
MAIRIE de ESPEZEL

Le Commissaire Enquêteur

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

13 MAI 2019

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
125	6/06/19	TOUSTOU Maysse épouse MOREKE 2, rue de la Bernede 09300 LAVELANET	Section B feuille 04 n° parcelle 1113 75 ares	Suite à un héritage, il s'agit d'une parcelle que je te tiens à conserver. Elle a été exploitée et je la garde en l'état.
	05 JUL. 2019	le	registre de la 5 juillet à 17h00	Mr Joël GRANDPERRIN Commissaire Enquêteur 

DEPARTEMENT DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU ET ROQUEFEUIL

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

(Titre 2 du Livre 1er du Code Rural)

REGISTRE
DES
RECLAMATIONS

ENQUETE SUR LE PERIMETRE

Le présent registre se compose de 9 feuillets

Il a été ouvert le 06/06/2019

Mairie de QUIRBAJOU

Le Commissaire Enquêteur

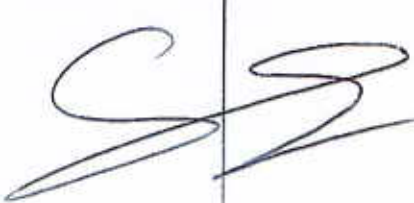
Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

13 MAI 2019

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
138	18/6/19	SIFFRE <i>Julienne</i> SIFFRE <i>Alice</i>	/	Las intéressées. Souhaitent garder les parcelles actuelles. <i>[Signature]</i>
139	18/06	WAROT-BELLIS <i>Françoise</i> WAROT <i>Stéphane</i>		Nous sommes intéressées pour faire des échanges et avons répondu dans ce sens à l'enquête/questionnaire qui nous avait été adressé - Il nous semble important que cette réorganisation foncière se fasse dans l'optique de l'installation agricole <i>[Signature]</i>
140	18/6/19	SIFFRE <i>Jean</i>		je ne suis pas intéressé je veux garder ma parcelle. <i>[Signature]</i>
139	18/06	WAROT-BELLIS <i>Françoise</i> WAROT <i>Stéphane</i>	Voilà les parcelles concernées sur l'enquête/questionnaire	Quirkajou était un village à vocation agricole. Aujourd'hui que la mécanisation est devenue dominante et vorace, il n'y a plus pour Quirkajou qui a moulin à petit feu au bord de sa forêt. Honorer et respecter le travail, l'histoire des anciens, murettes, terrasses, chemins, prés c'est leur donner à nouveau vie en faveur l'installation de jeunes pour qui la mécanisation n'est pas une fin en soi. Et ces jeunes qui peuvent faire revivre nos parcelles se heurtent à un morcellement incroyables qui oblige à défricher dix fois et limite les surfaces fourragères fauchables Une réorganisation foncière n'

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
133	18/06	WAROT-BELUS (suite)		<p>pas un remembrement comme en la vie dans les années 50 qui érase tout, supprime les haies et ouvre la voie à la mécanisation à extrême. Rassemble des parcelles qui se touchent pour faire un ensemble plus grand est simplement par bon sens et redonne de la valeur aux terres.</p> <p>Profitez de cette occasion inespérée entièrement financée par le département de permettre à des familles de paysans de retrouver le paysage, redonner une identité agricole au village, permettre cette vie de village tout l'année que le tourisme ne va approuver certainement pas -</p>
141	27/06	Marie-Thérèse Gailo		<p>Je suis pas intéressée pour échanger mes parcelles, je garde mes meilleurs</p>
		<p>registre claturé le 17 hoo</p> <p>Mr Joël GRANDPERRIN Commissaire Enquêteur</p>	<p>5 juillet</p> 	<p>05 JUL. 2019</p>

DEPARTEMENT DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE BELVIS, ESPEZEL, QUIRBAJOU ET ROQUEFEUIL

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

(Titre 2 du Livre 1er du Code Rural)

REGISTRE
DES
RECLAMATIONS

ENQUETE SUR LE PERIMETRE

Le présent registre se compose de 9 feuillets

Il a été ouvert le 06/06/2019

Mairie de ROQUEFEUIL

Le Commissaire Enquêteur

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

13 MAI 2019

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
7	6-6	MARTY <i>général</i>		3 parcelles à Roquignol. 5 parcelles à Belais ZM 119 à Roquignol: veut la gce.
142	6.6	CANET Serge Elie		parcelle 2 L 34 nous souhaitons la conserver (potager et notre dépôt de bois, arbres fruitiers) parcelle C 551 à échanger contre une partie de la parcelle 550 attenante à notre parcelle 549.
143	07/06	GRAUST Nicole Abel Joseph.		Il est possible de lire le plan avec les codes couleurs - sur le manifest des Sucral sur le manifest de la Freegbin sur le manifest de la beaupue du Bayacoy de la beaupue Or les parcelles qui nous appartiennent n'ont pas été exploitées. Alors sommes tout à fait défavorable à un remboursement sur cette zone.
144	7/06	LAPASSET Mme SCABORO Simone SCABORO Jacques		les parcelles qui nous appartiennent n'ont pas été exploitées et donc sommes défavorable à un remboursement

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
145	14/06	CLAUDEL / MARY	LE TOUT - FAVORABLE	AU RETIENBEMENT
146	14/06	FEVRIER Francois FEVRIER Michèle		<p>Nous ne pouvons pas contrôler les modifications effectuées -</p> <p>Le Plan est <u>illisible</u>. Pourquoi ne pas avoir fait de plan par Assif? Il est donc impossible d'être d'accord.</p> <p align="right"><i>[Signature]</i></p>
147	14/06	BONNEL Charles		<p>Je ne suis pas du d'accord impossible de le lire</p> <p align="right"><i>[Signature]</i></p>
148	17/06	Delpech Georges	<p>Les parcelles</p> <p>Section C</p> <p>N° 85-94-91</p> <p>Cabanès</p> <p>La Planète</p> <p>N° 113</p> <p>115</p> <p>110</p> <p>521</p> <p>512</p>	<p>Sont déjà groupées donc il n'est pas nécessaire de les remembrées. La suite sera discutée</p> <p align="right"><i>[Signature]</i></p>

SUITE DONNEE

Date	DECISIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE
27/6 149	Dommage que les plans ne soient pas à l'échelle exacte, comment s'y retourner ? <u>G. Pelletier</u>

OBSERVATIONS


N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
150	19.6 2019	YASSON (Natalia & Eric Richard Rauenne Loïc	ZL 19 ZL 21	Ne souhaite pas d'échanges. Que tout reste comme c'est en ce moment.
151	24.06/19	MARIOU Hen. Paul	Bac de la Frachinouse Parcelles - Section D	Non de bonne foi favorable à la recherche et à l'aménagement terrain
152	22/06 2019	VERGÉ Marie - Christine	AP n° 244 et AP n° 265 Bac d'emprise Est C n° 96 "les Cabanes"	Pourraient être regroupés. Sachant que ce sont des parcelles boisées, je souhaite l'équivalents. Toutefois je suis prêt à échanger ou vendre. Pour les autres parcelles qui appartiennent, je ne veux pas de change avec
153	3/07	ADROIT Pierrette épouse LUCAS	BAC de la Frachinouse et SUCRAS	Favorable au regroupement excepté pour la SIEGE AE 63 AE 64 AE 59

[Signature]

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
154	01/07 2019	MAUGARD Gil 11340 ROQUEFEUIL	ZM 88 AH 127 lot 2	Je veux garder la parcelle ZM 88 pour raison de proximité de ma habitation et la parcelle AH 127 lot 2 cause proximité et entretien que j'ai effectué cette année 2019 (je l'ai entièrement débroussaillé). Pour mes autres parcelles je suis favorable à échange pour un regroupement sous réserve d'équivalence.
155	1/7	Sci ls dots 2 (ph MACROIX)	AC 155 154	cette propriété est bâtie donc n'est pas concernée-!!
156	3/7	Poux Jacques fils de M ^{me} Poux Pauline Decroder	AP 249	Cette parcelle est une plantation je souhaite la garder en l'état.

OBSERVATIONS

N° d'Ordre	DATE	Nom, Prénoms et adresse du demandeur - Emargement du demandeur et du Président de la Commission Communale	DESIGNATION DES PARCELLES INTERRESSEES (Section, Numéro, Lieud-dit)	OBSERVATIONS
157	le 3 juillet 2019	BOULBES André LESPIGOS 09 300 BELLESTRA		<p>proprétaire de parcelles n° 13, 28, 30 et 25 section C</p> <p>Je souhaite impérativement Casser les parcelles n° 13, 28, 30 planter et entretenir de par plusieurs plantation par nos soins</p> <p>Je suis prêt à échanger la parcelle n° 25 section C, contre la parcelle n° 23 toujours en section C.</p>
<p align="center">registre claturé</p> <p align="center">le 5 juillet à 17h00</p> <p align="center"></p>				<p align="center">Mr Joël GRANDPERRIN Commissaire Enquêteur 05 JUL. 2019</p>